

Ambazac, le 30 janvier 2024

N/Réf. : PB/KL

Objet : Grève du jeudi 1^{er} février 2024 - Service d'Accueil Minimum

Madame, Monsieur,

Une journée de grève est annoncée le **jeudi 1^{er} février 2024**.
Ce préavis de grève impacte fortement l'ensemble des écoles communales et les services d'accueil des enfants.

Si l'enseignant de votre enfant est déclaré gréviste, nous vous invitons à recourir à une solution individuelle de garde.

Néanmoins, la commune organisera un service minimum d'accueil pour les enfants dont l'enseignant de l'école Ch. Perrault et de l'école J. Prévert est déclaré gréviste de 9h00 à 16h30.

1 Lieu d'accueil Service Minimum d'Accueil

Le service minimum d'accueil se déroulera à l'ALSH maternelle de 9h00 à 16h30 pour les enfants dont l'enseignant de l'école Ch. Perrault et de l'école J. Prévert est déclaré gréviste.

2 Garderie périscolaire

Les services de garderie maternelle et primaire périscolaires fonctionneront normalement (7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00).

3 Restauration des enfants

Le restaurant scolaire fonctionnera normalement.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Peggy BARIAT

